



Refus de visa pour la france

Par **ilepari**, le **30/10/2011 à 23:10**

Bonjour, cette question s adresse en particulier a Moussmouss car j ai vu son message pour essayer d avoir une explication a un refus de visa par le consulat de France a Oran pour un ami qui me parait a lui comme a moi bien vague j ai donc été recue par cet ami a Oran sans soucis pour mon visa cette année et a mon tour j ai voulu le recevoir en France pour des vacances afin de connaitre et visiter notre beau pays . mais malheureusement son visa a été refusé pour objet et conditions du séjours pas fiables ?????? c est vague non ? comme objet de refus je me demande si pour obtenir un visa pour la France si il ne faut pas obligatoirement avoir de la famille résidant ici ? donc dur de pouvoir prendre des vacances pour les Algériens !!! une note figure en bas de la feuille de mon attestation d accueil / si vous contesté cette décision écrire ds les 2 mois a partir de la date de la présente a la commission des recours bp 83609 44036 nantes cedex 1 que penser ? que faire ? merci d avance de me répondre . ilepari

Par **mimi493**, le **31/10/2011 à 02:51**

Certains points sont examinés selon les documents fournis

- une autorisation d'absence de son employeur (ce qui suppose donc qu'il a un emploi)
- des liens stables de famille en Algérie.
- les moyens suffisants pour son séjour en France